

CPAS DE MERBES-LE-CHATEAU

LE PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL (PST)

Le décret du 19 juillet 2018 a intégré le Programme Stratégique Transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation à l'article L1123-27 et dans la loi organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel basé sur la réalité locale et un état des lieux documenté. Il permet de fixer le cap de l'action sociale ainsi que le périmètre des actions et projet que le Conseil de l'Action Sociale souhaite réaliser au cours de la législature pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés et en se basant sur la déclaration de politique sociale du CPAS présentée au Conseil de l'Action Sociale du 26 février 2019.

Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers mis à disposition.

La Commune et le CPAS doivent disposer de leur propre PST mais avec des stratégies cohérentes pour un même territoire. Le PST communal et le PST du CPAS sont soumis au comité de concertation préalablement à leur adoption.

Le PST est discuté, adopté par le Conseil de l'Action Sociale mais ne fait pas l'objet d'un vote. Pour le premier PST de la législature 2019-2024, le délai de six mois pour son adoption est porté à neuf mois soit au 30 septembre 2019.

Le PST est soumis à une évaluation par le Conseil de l'action sociale au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Il est publié de la manière prescrite par le Conseil de l'Action Sociale et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le PST reflète l'autonomie locale :

- Au niveau de l'ampleur du PST : le CPAS choisit d'y inscrire autant d'objectifs et d'actions qu'il souhaite
- Au niveau de la forme : quelques prescriptions décrétales existent - pas de tutelle
- Au niveau du contenu du PST : aucune obligation en terme de contenu - le PST est un document « souple »
- Au niveau des processus de gouvernance, méthodologique et de communication, ainsi que des acteurs associés : modalités laissées à l'appréciation des instances locales

Toutefois, élaborer et faire vivre un PST ne s'improvise pas et afin de le mener à bien :

- des outils de gestion sont mis à disposition comme :
 - l'organigramme qui schématise l'organisation des services et les profils de fonctions affectés à chaque service;
 - le comité de direction (CODIR) composé du directeur général, du directeur financier qui participe à l'élaboration du PST, assure le suivi et le pilotage de sa mise en œuvre et participe à son évaluation;
 - la déclaration de politique sociale;
 - la charte des valeurs de l'administration;
 - le Bureau Permanent est sollicité avant sa présentation au Conseil.

- Il est défini et structuré en plusieurs étapes :
 - 1) Les objectifs stratégiques (OS) expriment ce que le CPAS veut devenir à terme (« que voulons-nous être ? »). Ils sont déclinés en objectifs opérationnels.
 - 2) Les objectifs opérationnels (OO) expriment ce que sont les leviers que le CPAS va activer pour devenir ce qu'il veut devenir (« que voulons-nous faire ? »). Ils sont déclinés en projets et actions.
 - 3) Les projets et actions (A) revêtent quant à eux un aspect beaucoup plus concret et expriment ce qui va être concrètement réalisé pour que les objectifs soient atteints (« comment le faire concrètement ? »).

- Les objectifs, projets et actions du PST sont répartis entre deux volets : le volet interne qui concerne l'administration générale et le volet externe qui concerne le développement des politiques.

- Pour chaque étape, des indicateurs peuvent être mentionnés. Ce sont des données qui représentent une information, un point de comparaison et vont permettre d'objectiver le débat comme par exemple :
 - Pour l'objectif opérationnel :
 - Indicateur de résultat (dans quelle mesure l'objectif a-t-il été atteint ?)
 - Indicateur de réalisation (le livrable attendu a-t-il été produit ?)
 - Indicateur de ressources (ressources affectées ?)

 - Pour le Projet/Action :
 - Indicateur de réalisation (le livrable attendu a-t-il été produit ?)
 - Indicateur « statut du projet/de l'action (en cours, réalisé, ... ?)
 - Indicateur « taux d'avancement » (pourcentage ?)

- Le PST met en jeu une série d'acteurs : les mandataires politiques, le personnel des différents services du CPAS, les partenaires externes. Ceux-ci seront également renseignés dans le PST.

Le PST initial de notre Centre comprend : 3 objectifs stratégiques, 11 objectifs opérationnels et 33 actions concrètes. Ce PST peut tout au long de la mandature évoluer et être actualisé en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues.